

FICHE MÉTIER

CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE



LA PROFESSION

Le conseiller en économie sociale et familiale (CESF) est un professionnel du travail social dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne (consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé) dans lesquels il accompagne des personnes, groupes ou familles.

Il élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il peut être aussi amené à être personne ressource auprès de différents acteurs institutionnels et à mettre en place des actions de prévention à destination de publics cibles. Son intervention vise à permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les domaines de leur vie quotidienne.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut animer des groupes ou coordonner des actions. Il collabore également avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles du territoire. Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux et de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Les domaines et les secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés. Les conseillers peuvent être employés par des collectivités locales, des associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale), des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux (SESSAD, CHRS, EHPAD, foyers d'accueil ou de jeunes travailleurs, etc...), centres sociaux, structures hospitalières, bailleurs publics et privés...

LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par le DECESF (Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie, Sociale et Familiale) délivré par le Recteur d'académie aux candidats ayant validé les 8 DC qui composent le diplôme (dont quatre validés à l'occasion des épreuves du BTS-ESF). Il est classé au niveau VI de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ;
- 2) bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission, qui prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat dans l'exercice de la profession.

A noter que l'inscription dans une formation initiale est à présent précédée par une procédure nationale de préinscription au sein de l'outil Parcoursup. Les candidatures sont examinées par une commission d'admission instituée dans chaque établissement de formation

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle, à l'issue duquel ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Le programme de formation individualisé est établi par le directeur de l'établissement de formation, avec le candidat, après avis de la commission d'admission.

Les candidats titulaires du DEASS, DEEJE, DEES et DEETS sont dispensés des formations et des épreuves de certifications correspondant aux DC3 et DC4, s'ils sont titulaires d'un diplôme de même niveau.

LES ETUDES

Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale est articulé avec le brevet de technicien supérieur spécialité économie sociale familiale (BTS-ESF). Pour les titulaires de ce dernier, la formation comporte 540 heures d'enseignement théorique et 560 heures (16 semaines) de formation pratique, ces dernières devant s'effectuer auprès d'un référent professionnel titulaire du DECESF.

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne (DF1) ;
- intervention sociale (DF2) ;
- communication professionnelle (DF3) ;
- dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (DF4).

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche».

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les candidats souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent justifier de compétences acquises et d'expériences professionnelles en rapport direct avec le contenu du diplôme. Aucune condition d'âge ou de niveau d'études n'est requise.

Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Le candidat doit justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit **1 607 heures**. Les demandes de dossier et leur recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) - <http://vae.asp-public.fr>.

Les services du Rectorat, DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) peuvent fournir de nombreuses informations quant à la démarche de VAE pour ce diplôme :

- **Rectorat de l'Académie de Lyon** – DAVA GIPAL (Ain, Loire et Rhône)
04.37.91.25.50 - dava@ac-lyon.fr - <https://www1.ac-lyon.fr/greta/dava>
- **Rectorat de l'Académie de Grenoble** – DAVA (Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie)
04 56 52 46 60 - dava@ac-grenoble.fr - <http://www.ac-grenoble.fr/dava/>
- **Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand** – DAVA DAFPIC
0800 300 308 : ce.dava@ac-clermont.fr – <http://vaeeval.ac-clermont.fr>

Attention, les diplômes obtenus par le biais de la VAE avant 2021 seront validés selon les « anciennes » dispositions applicables. Le diplôme délivré sera par conséquent de niveau V et non VI. Les livrets 2 seront actualisés pour 2021.

LES TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale, et ses annexes définissant les référentiels

LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation CESF dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

Allier	MFR Escurolles	Rue Poste 03110 ESCUROLLES http://www.mfr-escurolles.fr/	04 70 90 50 34
Ardèche	Lycée et Institut Saint Denis	1 Chemin de la Muette 07100 ANNONAY http://www.lyceesaintdenis.com/	04 75 69 28 00
Isère	Lycée Iser Bordier	26 Rue Prosper Mérimée, 38100 GRENOBLE http://www.creefi.fr/grenoble-iser-bordier/	04 76 22 05 97
	Lycée technique d'Etat Louise Michel	30 Rue Louise Michel 38100 GRENOBLE louise-michel.elycee.rhonealpes.fr	04 38 12 36 00
Loire	Lycée Saint Michel	4 Rue Jules Vallès 42030 SAINT-ETIENNE http://www.saint-michel-enseignement.com/	04 77 49 44 60
	Lycée Honoré d'Urfé	1 Impasse le Châtelier 42100 SAINT-ETIENNE	04 77 57 38 58
Puy-de-Dôme	Lycée Technique Sidoine Apollinaire	1 Rue Henri Simon 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 41 20 20
Rhône	Institut CARREL	119 rue Boileau 69006 LYON www.carrel.fr	04 72 71 56 46
	Lycée La Martinière Duchère	300 Avenue Andreï Sakharov, 69009 LYON http://www.martiniere-duchere.fr/	04 72 17 29 50